

**Discours de Son Excellence l'Ambassadeur de France en Allemagne, M.
Philippe Etienne, à l'occasion du Congrès des entreprises françaises
implantées en Allemagne**

Cologne, le 24 octobre 2014

Monsieur le Député,

Cher Alain Bentejac,

cher Patrice Bert,

sehr geehrter Herr Adenauer,

mesdames et messieurs, meine sehr geehrten Damen und Herren,

la France change mais nos partenaires européens n'y croient pas encore. Les nombreuses réformes que notre pays a entreprises ces dernières années sont trop souvent caricaturées outre-Rhin, lorsqu'elles ne sont pas simplement ignorées. La France refuserait ainsi de faire les efforts nécessaires pour réduire ses déficits et s'attaquer aux faiblesses de son économie.

Pourtant, dans les faits, la France se transforme profondément. Elle a pour ambition d'être à la fois plus crédible et plus forte.

L'assainissement des finances publiques est la première priorité du gouvernement. Pour que sa souveraineté ne soit pas entamée, la France doit impérativement rétablir rapidement les comptes publics. Des efforts inédits ont été entrepris en ce sens, puisque 50 milliards d'euros seront économisés en trois ans, dont 21 milliards dès 2015. Ces économies seront réparties entre les agences de l'Etat, les collectivités territoriales, l'assurance maladie et le système de protection sociale. Il s'agit autant de réduire les dépenses que de rendre notre administration plus efficace.

Le gouvernement met aussi en place un soutien sans précédent aux entreprises françaises avec un mot d'ordre : plus de concurrence. Qu'on ne s'y trompe pas : la croissance viendra des entreprises. La baisse du chômage viendra des entreprises.

Pour cela, il faut donc que nos entreprises retrouvent une plus grande marge de manœuvre ; qu'elles soient davantage compétitives.

Plus de compétitivité, cela signifie d'abord plus de compétitivité-coût. C'est l'objectif du Crédit impôt compétitivité et emploi (CICE), entré en vigueur en 2013 : l'allègement du coût du travail à hauteur de 20 milliards d'euros touche 90% des salariés. Si l'on y ajoute les allègements à venir et les autres mesures prévues pour baisser les charges des entreprises, comme la suppression de l'impôt sur le chiffre d'affaires dès 2015, le résultat est encore plus frappant : d'ici 2017, le gouvernement aura réduit les charges des entreprises de 40 milliards d'euros. Ces 40 milliards bénéficient directement à l'appareil productif.

Plus de compétitivité, c'est aussi plus de compétitivité hors-coût ; un sujet trop souvent négligé et pourtant primordial. De nombreuses mesures ont déjà été prises pour développer l'accès au marché des financements et pour préserver la capacité des banques à financer les PME. Ces entreprises doivent être davantage soutenues ; elles sont le moteur de la croissance et de l'emploi. C'est pour financer ces entreprises que l'épargne des ménages doit être mieux mobilisée : la réforme de l'assurance-vie et la réforme du plan d'épargne en actions y contribuent déjà. A ces initiatives s'ajoutent la deuxième étape du Programme d'investissement d'avenir, et le renforcement des dispositifs spécifiques aux PME innovantes comme le Crédit d'impôt innovation et le dispositif Jeunes Entreprises Innovantes ainsi que le projet de loi « Croissance » porté par le ministre de l'économie.

Le gouvernement veut aussi faciliter les démarches administratives, souvent très lourdes, que doivent effectuer les entreprises. C'est le sens de la loi sur la simplification administrative adoptée en juillet 2014. Pour aider les entreprises et les entrepreneurs dans leur vie quotidienne, 200 mesures de simplification (dont certaines concernent aussi les particuliers et les administrations) ont été votées. Près de 50 d'entre elles entreront en application dès le 1^{er} janvier 2015. Citons la « garantie zéro charge supplémentaire » : chaque coût supplémentaire d'une nouvelle mesure sera compensé par une réduction au moins équivalente. Citons aussi le principe de non-rétroactivité fiscale : les règles concernant l'imposition sur le revenu des entreprises pour une

année donnée ne pourront plus être modifiées dans le cours de cette même année.

Pour rendre les entreprises plus compétitives, pour libérer le jeu concurrentiel, il faut bien sûr aussi en modifier le cadre, c'est-à-dire réformer le marché du travail.

La loi de juin 2013 sur la sécurisation de l'emploi a déjà permis de grandes avancées en la matière. Elle facilite l'adaptation des entreprises aux chocs conjoncturels en réduisant la segmentation et l'incertitude juridique pour les entreprises liées au licenciement. La loi a permis de privilégier la voie de la négociation avec les partenaires sociaux en cas de licenciements collectifs, puisque le taux de contestation des plans de sauvegarde de l'emploi a baissé de 30% à 7%.

La loi de mars 2014 sur la formation professionnelle a simplifié le schéma de fonctionnement pour les entreprises et améliore l'adéquation entre offre et demande de formation. Elle a pour but d'augmenter les compétences des salariés de demain et par là-même de lutter durablement contre le chômage.

Enfin, libérer la force de la concurrence, c'est forcément s'attaquer à certains blocages de notre marché du travail. L'ambition de la loi portée par le ministre de l'économie est triple : autoriser plus largement le travail le dimanche et en soirée dans les zones touristiques, augmenter la concurrence pour les professions réglementées dans les domaines de la santé et de la justice ; enfin, raccourcir les délais et réduire le nombre des procédures en appel aux conseils des prud'hommes.

Mesdames et messieurs, ces réformes vous concernent doublement : en tant qu'entrepreneurs français d'une part, mais aussi en tant qu'entrepreneurs français implantés à l'étranger. Ces réformes permettent notamment de résister à un marché très concurrentiel comme le marché allemand, et donc de s'implanter durablement outre-Rhin. Or, vous le savez sûrement, le gouvernement français accorde une importance toute particulière à la « diplomatie économique », au développement de nos entreprises à l'étranger.

Dès 2012 ont été définies quatre familles à l'export, qui doivent aider à mieux positionner l'offre française dans les différents pays et secteurs porteurs. Ces familles ont été choisies par croisement entre l'offre des entreprises françaises et la demande mondiale qui va se développer. Quatre thématiques porteuses ont pu ainsi être définies : agriculture et agroalimentaire ; santé et bien-être ; ville et mobilité ; nouvelles technologies de l'information et de la communication (NTIC) et services à haute valeur ajoutée. Les « fédérateurs » pour chacun des familles, désignés en 2013 ont une double mission : identifier les projets dans les pays cibles et mieux structurer l'offre. Les premières actions ont donné des résultats significatifs dans les domaines de la santé et de la ville durable. Dans les mois et années à venir, elles porteront sur un nombre restreint de pays, et s'étendront aux industries culturelles et au tourisme.

En outre, les PME et les ETI sont dans ce secteur aussi particulièrement soutenues. Le programme d'accompagnement personnalisé à l'export de 1000 d'entre elles d'ici fin 2015 se poursuit. UBIFRANCE, l'agence française pour le développement international des entreprises, accompagne les entreprises françaises dans leur démarche à l'export, selon leurs besoins et leur profil. Au total, au premier semestre 2014, Ubifrance a accompagné plus de 4200 PME et ETI différentes basées en France.

L'Agence France Investissement Internationaux, est mieux connue sous son nom international « Invest in France ». L'AFII assure la promotion, la prospection et l'accueil des investissements internationaux en France. La fusion d'Ubifrance et de l'AFII sera effective le 1^{er} janvier 2015. Le regroupement des savoir-faire et des expertises des deux réseaux permettra d'augmenter l'efficacité de l'aide apportée mais aussi d'augmenter les moyens consacrés à la promotion de l'attractivité.

Mesdames et messieurs, les entreprises françaises implantées en Allemagne, que vous représentez aujourd'hui, doivent être fières de leur réussite. Si l'implantation économique française est remarquable, elle est pourtant trop discrète. Nous devons mieux nous organiser.

Selon les études, on dénombre en effet de l'ordre de 4000 filiales françaises qui emploient entre de l'ordre de 400 000 personnes en Allemagne. Les incertitudes

statistiques symbolisent autant nos forces que nos faiblesses : les coopérations franco-allemandes et l'ancrage local des entreprises sont extrêmement diffus. Ce signe fort d'intégration économique tend néanmoins à sous-estimer la présence française : une étude récente du Service Economique Régional de l'Ambassade de France montre ainsi qu'il y a bien plus de filiales françaises en Allemagne que les estimations des dernières années. Cette étude a aussi révélé la difficulté à définir la notion de filiale : une entité juridique à l'étranger détenue par un groupe en France, même si aucun lien autre que financier n'existe entre les deux ? D'ailleurs, de nombreuses entreprises actives à l'international ne souhaitent pas nécessairement être attachées à une étiquette nationale.

En tout état de cause, les entreprises « liées à la France » sont extrêmement nombreuses en Allemagne. Ce Pays accueille ainsi 30% des filiales françaises en zone euro, et 10% des filiales françaises dans le monde. C'est dire quel lien économique étroit unit nos deux pays.

Ce lien est d'autant plus fort que les entreprises implantées en Allemagne appartiennent à des secteurs divers, qu'il s'agisse de la fabrication d'ordinateurs et d'équipements périphériques, de la métallurgie ou des machines et équipements. A cela s'ajoutent les importantes coopérations industrielles, dans le secteur ferroviaire, ou dans l'aéronautique bien sûr, mais aussi dans des domaines moins connus. La force de l'économie allemande réside en effet dans le Mittelstand ; les partenariats efficaces et rentables se développent donc avec ces entreprises, et sont encore trop méconnus, y compris du service économique de l'Ambassade. Je me permets donc aujourd'hui de relayer l'appel de ce service pour que les entreprises qui réussissent au sein de coopérations franco-allemandes se manifestent davantage. C'est en connaissant ces histoires que nous prendrons mieux conscience des besoins des entreprises et que nous pourrons y apporter des réponses appropriées.

Au-delà même des coopérations, l'interdépendance mutuelle de nos économies est flagrante si l'on s'intéresse aux chaînes de valeur : la France et l'Allemagne représentent, l'un pour l'autre, le premier fournisseur de valeur ajoutée dans les exportations brutes. Une partie du succès des exportations allemandes est donc à attribuer aux entreprises françaises, notamment dans le secteur automobile. Une fraction sans cesse croissante de la valeur ajoutée des voitures modernes est issue de l'électronique embarquée, comme les systèmes de navigation, de communication et l'automatisation partielle des véhicules. Les entreprises françaises sont très présentes sur ce marché. Ainsi lorsqu'une voiture moyenne

ou haut de gamme allemande est exportée, celle-ci export indirectement une grande partie d'ingéniosité et de valeur ajoutée françaises.

Cette implantation extraordinaire et ces innombrables coopérations industrielles sont activement soutenues par la coopération franco-allemande tant institutionnelle que politique.

Il faut tout d'abord saluer le renouvellement de la coopération entre les organisations patronales. Le Medef et le BDI ont décidé de mettre en place un comité permanent franco-allemand des entreprises qui se réunira régulièrement pour travailler sur les questions bilatérales et européennes.

Au niveau politique, la coopération est très vaste et très variée; je me contenterai d'évoquer trois grandes priorités du gouvernement français.

La première, c'est bien sûr l'emploi. Former et embaucher des salariés bilingues, qui connaissent les fonctionnements de nos deux pays, c'est préparer la croissance de demain. En la matière, les coopérations institutionnelles se développent et rencontrent un succès certain – mais à nouveau, les dispositifs sont trop méconnus. J'ai la chance de visiter, après ce congrès, le salon du recrutement franco-allemand Connecti, organisé conjointement par VillaFrance et Connexion-Emploi. Ce salon semestriel accompagne les PME comme les grands groupes dans leur recherche d'employés bilingues provenant de divers secteurs d'activité.

Si l'on veut recruter des professionnels de haut niveau, formé dans un cadre franco-allemand, il faut sans cesse favoriser la mobilité des jeunes. Elle est déjà très conséquente : plus de 15 000 étudiants français et allemands ont ainsi effectué l'année dernière un séjour d'études dans le pays partenaire, et l'Allemagne est le premier pays européen de provenance des étudiants étrangers en France. Mais les formations permettant de travailler ensemble en surmontant les différences culturelles le sont également. Nous travaillons en permanence sur la question des connaissances linguistiques, notamment via des certifications diplômantes très reconnues comme le DELF, le diplôme d'études en langue française.

Dans ce contexte, je crois particulièrement important de renforcer les liens entre l'Université franco-allemande (UFA) et les entreprises. En 2013, l'UFA soutenait 154 cursus binationaux dans lesquels étaient inscrits 6000 étudiants : certaines entreprises parmi vous emploient déjà sans doute des diplômés d'un de ces cursus binationaux. L'UFA est ainsi particulièrement présente sur les cursus juridiques, économiques et de gestion, également les sciences politiques, les sciences de l'ingénieur et l'informatique. Elle est à l'écoute de vos besoins pour renforcer des territoires sur lesquelles elle est encore insuffisamment présente, la chimie, la physique ou la biologie par exemple. Mais elle a aussi besoin de votre soutien : mesdames et messieurs, il faut faire connaître ce vivier extraordinaire de jeunes diplômés aux entreprises, tout comme il faut sensibiliser les jeunes lycéens à l'intérêt de ces formations.

La coopération énergétique joue aussi un rôle capital. L'agence française ADEME et l'Agence allemande DENA (Deutsche Energie Agentur) se sont accordées sur un plan d'action commun pour développer les coopérations scientifiques, industrielles et technologiques dans le domaine de l'efficacité énergétique et des énergies renouvelables. Par ailleurs, pour réfléchir ensemble sur la transition énergétique initiée en Allemagne et en France, un groupe de travail franco-allemand des administrations en charge de l'énergie a été créé. Il réfléchit notamment à la sécurité d'approvisionnement et aux énergies renouvelables.

Je voudrais aussi mentionner le secteur numérique, qui fait l'objet d'un intérêt croissant de la part du gouvernement. Ce dernier a pris des mesures fortes pour soutenir les débuts et le développement des start-ups françaises en France comme à l'étranger. Ces entreprises ont bénéficié d'une enveloppe de 15 millions d'euros débloqués en septembre. Elles sont particulièrement soutenues par la French Tech, l'écosystème des start-ups françaises, qui par son label contribue à instaurer un cadre favorable à la croissance de ces entreprises. Il faut en effet lutter contre les problèmes de financement en phase de croissance et contre les problèmes de bureaucratie qui touchent les start-ups françaises, en France comme à l'étranger. La coopération avec l'Allemagne dans ce domaine porteur s'annonce riche : la ministre Axelle Lemaire s'est rendue à Berlin, les 13 et 14 octobre dernier. Madame Lemaire a insisté sur la nécessité de promouvoir la French Tech à l'étranger. La ministre a aussi convenu, avec son homologue Allemagne Madame Zypries, de renforcer la dynamique de coopération entre les pôles de compétitivité français et les clusters allemands.

.....

.....

Mesdames et messieurs, vous le savez, vous le voyez, le dispositif français en Allemagne est important. Il est soutenu par le gouvernement français, qui mesure la force des relations franco-allemandes et qui veut aider ses entreprises – notamment à l'étranger : ceux qui prennent des risques, qui sont les pionniers dans leurs secteurs et hors de nos frontières, doivent être salués et encouragés.

Mais le dispositif de soutien des entreprises françaises en Allemagne se compose de plusieurs éléments qui doivent être davantage unifiés.

Il faut avant tout saluer le Service Économique Régional de l'Ambassade, dirigé par Madame Anne-Laure de Coincy, qui fait un travail remarquable en matière d'animation et de coordination des acteurs économiques français en Allemagne. De grands événements organisés par le service y contribuent : le Conseil économique de l'Ambassade de France en Allemagne, que je réunis à nouveau le 17 novembre. Ce conseil est composé des partenaires à l'export UBIFRANCE, AFII et de représentants de CCEF mais associe également de personnalités allemandes qui portent un regard extérieur sur la France et sa présence économique en Allemagne. Le 20 novembre se tiendra aussi à l'Ambassade un dîner autour des entreprises françaises qui emploient plus de 1000 salariés en Allemagne ; cet événement résulte d'une collaboration active avec le cercle économique franco-allemand de Berlin et avec la chambre de commerce française en Allemagne. Je suis très heureux d'accueillir le Ministre fédéral Peter Altmaier pour ce dîner. Ce sera l'occasion de nouer de liens plus étroits avec les entreprises, de leur permettre de se connaître mutuellement, et de montrer la force économique de la France sur leur territoire à nos partenaires allemands.

Anne-Laure de Coincy est aujourd'hui ici présente avec son adjoint Simon Ulmer chargé des entreprises et je vous invite vivement à échanger avec eux si ce n'est pas déjà le cas.

Il me faut aussi saluer le travail fondamental, essentiel et efficace d'Ubifrance et de l'AFII en Allemagne, ainsi que l'engagement des conseillers du commerce extérieur de la France (CCEF) en Allemagne.. De plus, la Chambre de commerce française en Allemagne (CCFA) a pris récemment l'initiative

d'élargir le cercle de ses adhérents et son activité. Ceci contribuera de manière très précieuse à davantage fédérer les entreprises françaises en Allemagne.

Pour tisser des liens encore plus étroits entre nous, des événements tels que la conférence d'aujourd'hui sont indispensables ; ils permettent d'animer une véritable communauté qui gagne alors en efficacité. C'est pourquoi je voudrais remercier très chaleureusement Villafrance pour l'organisation de ce congrès remarquable ; il prend place aux côtés d'excellentes initiatives. Parmi elles, je voudrais citer les dîners économiques franco-bavarois, organisés conjointement par le Consul Général de Munich, la section bavaroise des CCEF et les entreprises de la région. Mentionnons aussi les rencontres qu'organise UBIFRANCE en marge des grands salons allemands comme InnoTrans, et la soirée autour de l'électromobilité organisée par le club des affaires de Bade-Wurtemberg et le consulat général de Stuttgart.

Enfin, en 2015, plusieurs manifestations pour promouvoir le secteur numérique. L'Ambassade soutient et soutiendra pleinement tous ces projets qui nous rassemblent.

Mesdames et messieurs, vos entreprises sont issues de secteurs divers, et sont dispersées géographiquement dans le pays. Mais nous devons former une communauté soudée. Il nous faut aussi porter nos idées fortes, comme la construction européenne et la lutte contre le changement climatique.

Nous devons être une véritable équipe nationale Vos entreprises sont aussi les ambassadrices économiques de la France ; leur développement et leur capacité d'innovation sont la meilleure preuve du dynamisme économique français. Il ne s'agit pas d'embellir la situation. Il nous faut simplement la décrire, valoriser les forces et les atouts réels de notre pays. Voilà un beau projet commun : ensemble, faire voir aux Allemands l'étendue de vos réussites, au service de notre intérêt national bien sûr, mais aussi au service de la relation franco-allemande à laquelle nous sommes tous attachés, enfin, au service de l'intégration européenne – elle est la garante de notre prospérité comme de notre liberté dans le monde du XXIème siècle.

Je vous remercie.

